

**Intervention de M. Raymond Lumbuenamo,  
Directeur du WWF-RDC  
Kinshasa, 24 juillet 2008**

**Excellence, Monsieur le Ministre de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Tourisme,**

Mesdames et Messieurs les Représentants du Gouvernement,

Mesdames et Messieurs les Représentants du Corps Diplomatique et des Organisations Internationales,

Mesdames et Messieurs les Représentants de la Société Civile,

Honorables Invités,

Mesdames et Messieurs,

Si la région d'Afrique Centrale en général, et le bassin hydrologique du fleuve Congo en particulier, sont mondialement reconnus pour la valeur exceptionnelle de leurs écosystèmes forestiers, il ne faut pas oublier le lien intime qui existant entre les forêts et les zones humides.

En effet, environ 7% **des forêts du bassin du Congo sont en réalité à la fois des forêts inondables que des zones humides boisées**, selon qu'on se place du point de vue de l'expert en forêts ou du spécialiste en zones humides – ou selon qu'on aborde le sujet du point de vue de la **COMIFAC/Commission des Forêts d'Afrique Centrale**, ou de celui de la **CICOS/Commission International Congo-Oubangui-Sangha**.

**Lors de la 9<sup>ème</sup> Conférence des Parties (COP9) à la Convention sur la Diversité Biologique qui s'est tenue en mai dernier à Bonn**, République Fédérale d'Allemagne, le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a officiellement annoncé son intention de créer dans les années à venir au moins 15 millions d'hectares d'aires protégées supplémentaires, dans le cadre de l'objectif de la RDC d'atteindre à terme une couverture d'au moins 15% de son territoire en aires protégées.

Deux mois à peine après l'annonce faite à la COP9 de la CDB, c'est un immense plaisir pour le WWF de retrouver tous ses partenaires pour **la concrétisation d'une première étape de l'engagement pris par la RDC à Bonn** : la désignation de la Zone Humide d'Importance Internationale – ou Site Ramsar – de Ngiri-Tumba-Maindombe.

**Avec sa superficie de 6.569.624 hectares, Ngiri-Tumba-Maindombe contribue en effet à l'objectif annoncé à Bonn par la RDC, tout en ajoutant sur « Liste des Zones humides d'Importance Internationale » ce qui devient aujourd'hui le plus grand Site Ramsar du monde.**

Ce résultat est le fruit d'une collaboration étroite entre le Ministère de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et du Tourisme, l'Institut Congolais de Conservation de la Nature (ICCN), Ramsar, le WWF et nos Partenaires ONG et Communautés locales.

Le Programme Eau Douce du WWF International – qui soutient plus d'une vingtaine d'autres projets similaires répartis sur tous les continents – ainsi que le WWF-RDC sont heureux d'avoir pu apporter leur appui financier et technique dans le cadre de la désignation de Ngiri-Tumba-Maindombe.

Le Site Ramsar désigné aujourd'hui par la RDC se situe dans la « partie RDC » du paysage transfrontalier Lac Télé – Lac Tumba, qui contient la masse la plus importante d'eau douce continentale en Afrique. Il est à cheval entre les provinces de l'Equateur et du Bandundu, et couvre la région des deux grands lacs centraux du bassin du Congo : le Lac Tumba (765 km<sup>2</sup>) et le lac Maindombe (2400 km<sup>2</sup>).

Le WWF a commencé à travailler sur le terrain dès 2004 avec l'appui financier de USAID dans le cadre du programme CARPE (Central Africa Regional Programme for Environment)-USAID, dans une zone située dans un Landscape (ou Paysage) identifié comme zone prioritaire de biodiversité. Le projet œuvre directement en faveur de la gestion du nouveau Site Ramsar et de l'utilisation rationnelle de ses ressources.

**Un autre fait marquant de la cérémonie d'aujourd'hui est la présentation du premier Inventaire rapide des zones humides représentatives de la RDC, réalisé par le WWF pour appuyer les efforts du**

Ministère – avec la contribution de nombreux spécialistes et grâce au soutien financier apporté par le Secrétariat Ramsar.

33 secteurs de zones humides représentatives ont ainsi été mis en évidence dans le cadre de cette étude, avec pour chacun d'eux la présentation d'informations sur la diversité biologique ainsi que sur divers éléments entrant dans les critères à remplir dans le cadre de la préparation de toute désignation de Site Ramsar : type de zone humide, identification des usages et des valeurs socio-économiques de chaque site, données sur le statut ainsi que sur les types d'utilisation du sol de chaque site, facteurs et menaces affectant ou susceptibles d'affecter les zones humides concernées, etc.

Cet inventaire rapide fournit ainsi des indications inédites et précieuses pour aider la RDC en vue de prochains classements de zones humides en aires protégées, notamment sur la Liste Ramsar des Zones humides d'importance internationale.

Le WWF réitère son engagement à soutenir plus avant tous les efforts entrepris par le Gouvernement de la RDC pour la conservation et la gestion durables de ses zones humides, lui permettant ainsi de poursuivre et d'accélérer la mise en œuvre dans les pays des objectifs de la Convention de Ramsar – **y compris en entreprenant une nouvelle série de désignations de Zones humides d'importance internationale telles que, par exemple :**

- **le secteur Upemba-Kundelungu-Lufira**
- **la région du lac Mukamba, Kasai**
- **le fleuve Congo en dessous de Matadi à l'Estuaire**
- **le lac Tanganyika**
- **etc.**

Notre étroite collaboration avec le Ministère et l'ICCN, ainsi que notre coopération **avec la Commission Internationale Congo-Oubangui-Sangha (CICOS) dans le domaine des zones humides du bassin hydrologique du Congo**, tout comme notre coopération **avec la COMIFAC dans le domaine des forêts de la région Afrique Centrale**, constituent deux piliers centraux d'une mobilisation toujours plus indispensable et urgente pour le « **Cœur Vert et Bleu de l'Afrique** ».

Je vous remercie de votre attention.